

BTS SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL

PUBLICS ET INSTITUTIONS – U4

SESSION 2022

Durée : 4 heures

Coefficient : 5

Matériel autorisé.

Aucun matériel n'est autorisé

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Le sujet comporte 11 pages, numérotées de 1/11 à 11/11.

| | |
|--|----------------------------------|
| BTS SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL | Session 2022 |
| Publics et Institutions – U4 | Code : 22SPE4PINC Page : 1/11 |

Les jeunes font partie des personnes qui payent un très lourd tribut de cette crise sanitaire et économique, d'autant que depuis les années 2000, cette catégorie de la population se paupérise. Avant la crise, un jeune sur dix était déjà en situation de précarité.

Dans son dernier rapport (novembre 2020), l'Observatoire des inégalités montre qu'entre 2002 et 2018, le taux de pauvreté des 18 à 29 ans a progressé de plus de 50 % et que parmi les 5 millions de pauvres décomptés en France en 2017, près la moitié a moins de 30 ans.

Source : *les indicateurs de la pauvreté et des inégalités explosent en France*, <https://www.oxfamfrance.org>,

Consulté le 13/07/2021

Question 1

Présenter les difficultés socio-économiques rencontrées par les jeunes de 18 à 29 ans au cours de ces dernières années.

Question 2

Montrer comment les dispositifs et initiatives ont évolué au regard des besoins des jeunes.

Question 3

Expliquer en quoi la contractualisation permet d'éviter les ruptures de parcours des jeunes.

Barème

Question 1 :12 points.

Question 2 :16 points.

Question 3 :6 points.

Expression – composition :6 points.

| | | |
|---|--------------------------|---------------------|
| BTS SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL | | Session 2022 |
| Publics et Institutions – U4 | Code : 22SPE4PINC | Page : 2/11 |

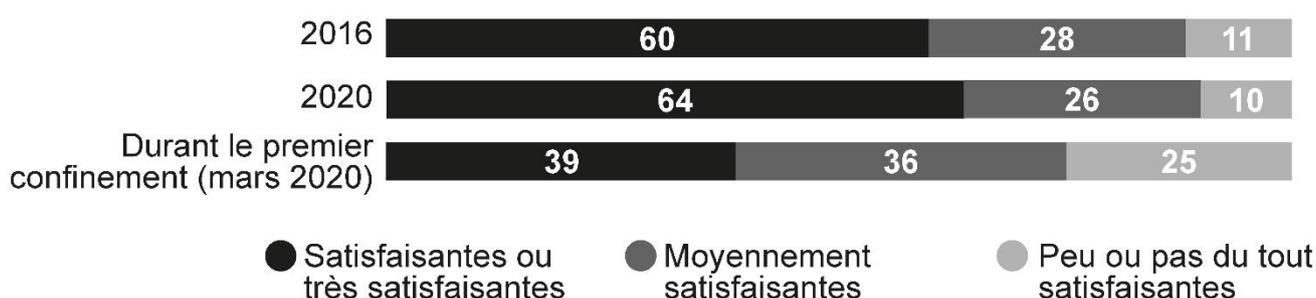
Liste des annexes

- Annexe 1 - Conditions de vie étudiante en 2020 : une progression stoppée par la pandémie** pages 4 à 5
Maïa Casimir-Fravrot, publié le 12 février 2021.
www.letudiant.fr, consulté le 28/09/2021.
- Annexe 2 - Les jeunes ni en études, ni en emploi, ni en formation (NEET) : quels profils et quels parcours ?** page 6
<https://www.dares.fr>, consulté le 29/09/2021.
- Annexe 3 - La pauvreté démultipliée : dimensions, processus et réponses**
Rapport du CNLE 2021 pages 6 à 8
<https://www.cnle.gouv.fr>, consulté le 28/09/2021.
- Annexe 4 - La garantie jeunes** pages 8 à 9
Travail-emploi.gouv.fr/garantie-jeunes.
- Annexe 5 - Les actions des missions locales** page 10
<https://www.unml.info/les-missions-locales/nos-actions>
- Annexe 6 - Rapport d'activité 2020** pages 10 à 11
Union Nationale des Missions Locales.
- Annexe 7 - Le parcours aménagé dans l'enseignement supérieur. Moins d'un tiers d'entre eux passe en deuxième année de licence** page 11
Extrait d'une étude du SIES (Syndicat Indépendant de l'Enseignement Supérieur) publiée en avril 2021.
<https://www.letudiant.fr>

Annexe 1 – Conditions de vie étudiante en 2020 : une progression stoppée par la pandémie

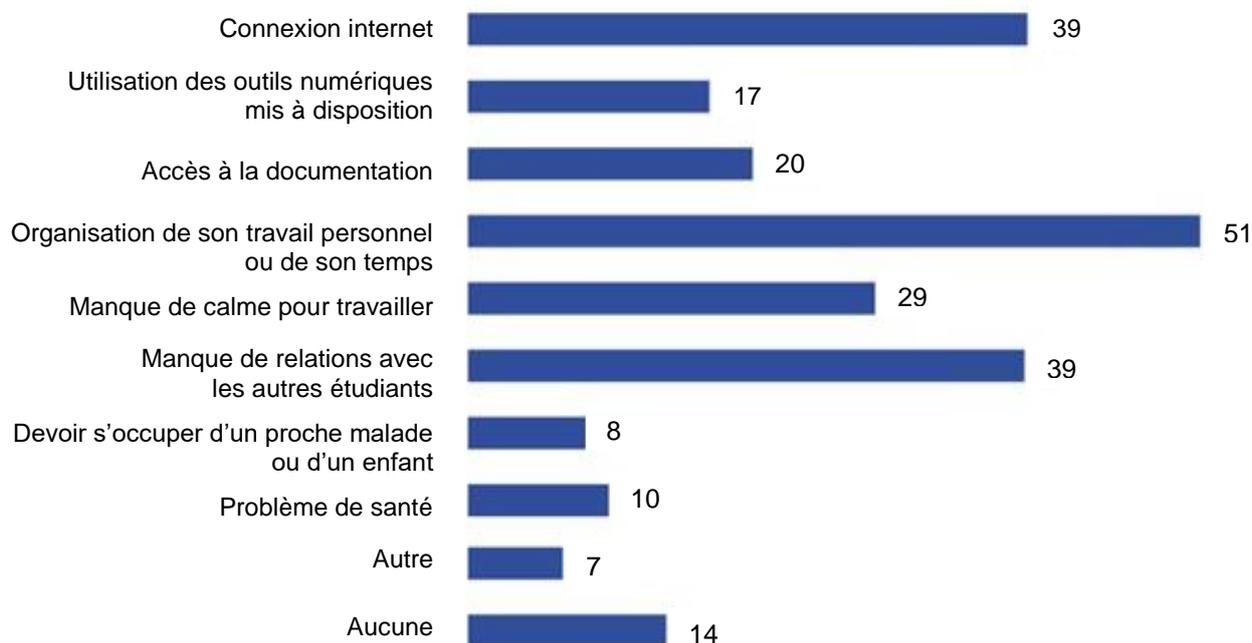
Alors que les étudiants manifestent de plus en plus leur mal-être, l'Observatoire national de la vie étudiante publie deux enquêtes : une sur les conditions de vie des étudiants et l'autre sur la vie d'étudiant confiné en janvier 2021. Leurs conclusions ne laissent aucun doute sur les difficultés rencontrées par ces derniers.

Satisfaction des étudiants par rapport à leurs études (en %)



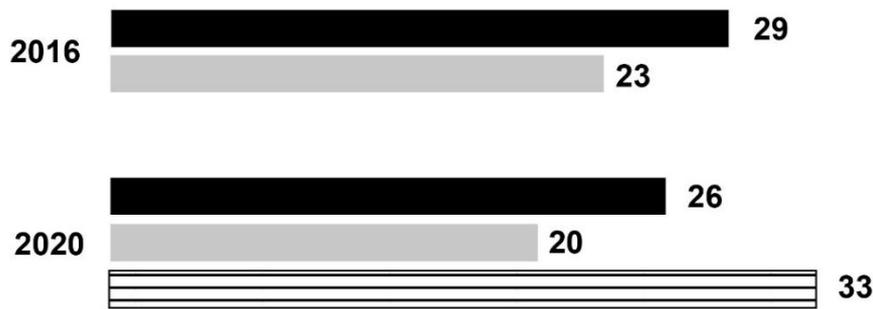
Source : enquêtes conditions de vie (2016 et 2020) et la vie d'étudiant confiné (2020).

Difficultés rencontrées pendant le premier confinement en mars 2020 (en %)



Source : enquête La vie d'étudiant confiné (2020).

Difficultés financières (en %)



- Pas assez d'argent pour couvrir les besoins mensuels
- Difficultés financières importantes ou très importantes
- ⊖ Difficultés financières durant le premier confinement

Source : enquête la vie d'étudiant confiné (2020).

Quelques chiffres



33 %

des étudiants interrogés ont rencontré des difficultés financières pendant le confinement



19 %

des étudiants interrogés ont dû se restreindre sur les achats de première nécessité pendant le confinement



23 %

des étudiants étrangers n'ont pas mangé à leur faim pour des raisons financières pendant le confinement



28 %

des étudiants interrogés ont été aidés financièrement et/ou matériellement par leurs parents pendant le confinement

Source : Enquêtes Conditions de vie (2016 et 2020) et La vie d'étudiant confiné (2020)

Annexe 2 – Les jeunes, ni en études, ni en emploi, ni en formation (NEET) Quels profils et quels parcours ?

En 2018, 963 000 jeunes âgés de 16 à 25 ans ne sont ni en études, ni en emploi, ni en formation – Not in Education, Employment or Training (NEET) –, selon la définition d'Eurostat [...]. En 2018, ils représentent 12,9 % des jeunes de cette classe d'âge et 27,9 % des jeunes qui ont terminé leur formation initiale. Les jeunes NEET sont moins diplômés, vivent plus souvent chez leurs parents et ont plus fréquemment un handicap reconnu que les autres jeunes. 63 % des jeunes NEET sont en contact avec le service public de l'emploi. Ces jeunes ayant entrepris une démarche d'insertion ont plus souvent été en emploi au cours des douze mois précédents, tandis que les autres étaient plus souvent en études. 48 % des jeunes NEET sont sans emploi ni formation depuis un an ou plus. Ces jeunes NEET de longue durée sont moins diplômés que la moyenne des NEET et cumulent les difficultés socio-économiques. Ils sont 56 % à être en contact avec le service public de l'emploi. En 2018, 53 % des jeunes NEET sont chômeurs au sens du BIT, c'est-à-dire qu'ils souhaitent et recherchent activement un travail et sont prêts à l'occuper dans un court délai. Les autres sont inactifs. Parmi les jeunes NEET inactifs, deux tiers ne souhaitent pas travailler, pour une partie d'entre eux pour des raisons de garde d'enfant ou d'aide auprès d'une personne dépendante ou d'un état de santé dégradé.

Source : <https://www.dares.fr>, consulté le 29/09/2021

Annexe 3 – La pauvreté démultipliée : dimensions, processus et réponses

Les jeunes et les étudiants

Le fait est sans surprise : les jeunes et les étudiants ont été le public le plus remarqué des médias et des associations. Ils n'ont cependant rien de « nouveaux pauvres » : en 2019, 20 % des 18-29 ans étaient déjà sous le seuil de pauvreté et entre 2002 et 2018, le taux de pauvreté des 18-29 ans avait crû de plus de 50 %.

Pour un cumul de raisons simples : sans encore de revenus tirés d'un emploi stable, sans accès à la plupart des minima sociaux mais sans cotisations suffisantes pour avoir droit au chômage, ils (ac)cumulent, pour financer leurs études ou s'insérer sur le marché de l'emploi, les contrats précaires de « petits boulots » (serveurs de MacDo, baby-sitting, livraisons ; extras dans les cafés-restaurants le soir et/ou le weekend ; contrats saisonniers d'été, notamment dans les secteurs du tourisme, du spectacle et de l'hôtellerie- restauration...) que la crise a centralement et brutalement détruits.

La nouveauté est donc, d'une part, que leur nombre a considérablement augmenté. En 2020, 74 % ont rencontré des difficultés financières. Parmi les étudiants ayant arrêté de travailler durant le confinement, 37 % n'avaient toujours pas retrouvé d'activité rémunérée en octobre et 13 % avaient repris la même activité, mais avec des horaires restreints.

| | | |
|---|--------------------------|---------------------|
| BTS SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL | | Session 2022 |
| Publics et Institutions – U4 | Code : 22SPE4PINC | Page : 6/11 |

De fait, trouver du travail ou un contrat d'apprentissage sur un marché de l'emploi en berne relève de la quadrature du cercle.

Des pansements sociaux ont certes été mis en place fin novembre : prime de 150 € (une somme dérisoire) pour 400 000 jeunes touchant les APL et/ou étudiants boursiers ; création de 20 000 jobs pour étudiants décrocheurs ; doublement des aides d'urgence versées par les Crous ; doublement du plan « Un jeune, une solution » (passage de 100 000 à 200 000 jeunes) ; dispositif d'accompagnement spécifique pour la recherche d'un premier emploi, avec le retour d'une aide financière jusqu'à 500 € par mois (garantie jeunes). Encore faudrait-il qu'il y ait des emplois. Tandis que le 21 janvier, le Président de la République finissait par annoncer que les repas à 1 €, jusqu'alors réservés aux boursiers, étaient désormais accessibles à tous les étudiants, à raison de deux repas par jour.

Le « thermomètre » des aides alimentaires (et hygiéniques)

Dans ce contexte, les files devant les distributions alimentaires, loin de se résorber cet automne, ont parfois même continué de s'allonger. Début octobre, la Fédération des Banques alimentaires ne constatait encore aucun fléchissement. De même que les Restaurants du cœur : dans le 7^e arrondissement de Lyon, 428 personnes étaient aidées en septembre contre 330 en mars, et « dans le même temps, la fréquentation individuelle est passée de 391 à 1 106 personnes ».

Un travail social plus visible et reconnu et un retour aux fondamentaux

La période a également occasionné d'importants changements de pratiques et organisationnels – déploiement de l'aller vers (à la rue ou par téléphone) ; souplesses administratives et aides financières renforcées sur les territoires – qui ont, de l'avis même des professionnels, permis un retour aux fondamentaux du travail social : approche préventive, maintien du lien social, confiance en la capacité des personnes, soutien aux dynamiques de solidarités citoyennes, ...

La fluidité et la réactivité des dispositifs d'aide ont permis aux travailleurs sociaux de se recentrer sur leur cœur de métier.

Quelle spécificité de la jeunesse ?

Tout d'abord, un certain nombre d'indicateurs économiques se dégradent de manière continue depuis le début des années 1980. La précarisation de l'emploi est ainsi particulièrement marquée chez les moins de 25 ans. En trente ans, en effet, la proportion d'emplois précaires parmi les jeunes en emploi (stages, intérim, CDD, contrats aidés) a été multipliée par trois, approchant désormais les 40 %. Dans la mesure où la proportion d'emplois précaires augmente beaucoup moins vite au sein du reste de la population, il n'est pas infondé d'affirmer que le marché du travail se précarise par les jeunes. L'âge moyen d'accès au premier CDI recule, en raison notamment de la prolongation des études (elle-même favorisée par l'état du marché du travail), ce qui dans une société qui fonctionne au CDI retarde un certain nombre d'étapes caractéristiques de l'installation dans l'âge adulte (accès au logement, installation en couple, arrivée des enfants).

| | | |
|---|--------------------------|---------------------|
| BTS SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL | | Session 2022 |
| Publics et Institutions – U4 | Code : 22SPE4PINC | Page : 7/11 |

Et sur le plan social ?

D'un point de vue social, la situation matérielle des jeunes s'est fortement dégradée. Toutefois, le caractère inédit du contexte actuel est principalement dû au passage de l'enseignement à distance dans les universités et aux dangers qu'il charrie. Les conséquences de cette situation qui touche les étudiants sont ainsi particulièrement fortes en matière de bien-être et de santé mentale. Toutefois, d'autres phénomènes viennent également toucher les jeunes qui ne fréquentent pas l'université : qu'ils et elles occupent des postes « de première ligne » les exposant particulièrement au virus, ou bien qu'ils et elles ne puissent plus bénéficier d'offres d'emploi dans des secteurs employant traditionnellement beaucoup de main-d'œuvre peu qualifiée (la restauration et l'hôtellerie en particulier), c'est finalement toute la génération qui est touchée par les effets de la crise sanitaire.

La détérioration de la situation matérielle des jeunes

Les associations de lutte contre la pauvreté présentes sur le terrain ont tiré la sonnette d'alarme sur l'explosion de la pauvreté (basculement d'environ un million d'individus dans la pauvreté d'après dix associations dont la Fondation Abbé Pierre, Médecins du monde, Secours catholique, ATD Quart Monde, Emmaüs, etc. ; augmentation d'environ 30 % du nombre de bénéficiaires des aides alimentaires), avec une part de jeunes qui ne cesse d'augmenter. Et ce, alors même que la jeunesse est la tranche d'âge la plus touchée par la pauvreté en général, hors crise : en 2017, le taux de pauvreté monétaire (seuil à 50 %) s'élevait à 12,6 % pour les 18-29 ans, contre 8 % pour l'ensemble de la population.

Ensuite, plusieurs sondages ont souligné également cette détérioration. La crise sanitaire aurait ainsi entraîné une baisse des ressources pour 41 % des jeunes, les obligeant à réduire leur niveau de vie (pour 34 % d'entre eux) et à compter sur les aides de leur famille (23 %) ou de l'État (18 %). Ce rôle accru donné aux familles vient ensuite renforcer les inégalités entre les familles qui peuvent aider et celles qui ne le peuvent pas.

Source : <https://www.cnle.gouv.fr>, consulté le 28/09/2021.

Annexe 4 – La garantie jeunes

La garantie jeunes est un droit pour les jeunes de 16 ans à moins de 26 ans en situation de précarité sociale et financière

OBJECTIF : les accompagner vers l'autonomie par l'emploi, au travers d'une démarche personnalisée et une garantie de ressources.

Les jeunes de moins de 26 ans sont la catégorie de la population la plus touchée par le chômage et la plus exposée à la précarité. La réalité du marché du travail, c'est souvent pour eux une succession de « petits boulots ». Par ailleurs, le contact entre jeunes et entreprises peut être miné par des préjugés.

Et comme il y a des jeunes éloignés de l'emploi, il y a des entreprises éloignées du marché du travail qui, elles aussi, ont besoin d'être accompagnées dans leur projet de recrutement.

| | | |
|---|--------------------------|---------------------|
| BTS SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL | | Session 2022 |
| Publics et Institutions – U4 | Code : 22SPE4PINC | Page : 8/11 |

[...] La garantie jeunes propose de recréer un lien social grâce à une dynamique collective : c'est une mise en action du jeune qui le connecte à la réalité des situations de travail et le familiarise avec les règles de la vie en entreprise.

La garantie jeunes vise à accompagner :

- les jeunes ni en emploi ni en formation, ni à l'école, et en situation de grande précarité sociale, pour leur permettre de relever la tête, de regarder vers l'avenir ;
- les entreprises qui les accueillent, pour leur faire découvrir le potentiel des jeunes.

PACEA (Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie) et garantie jeunes

Impulsée et financée par l'État, cofinancée par l'Union européenne via l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ), la garantie jeunes constitue l'une des modalités du PACEA et une phase d'accompagnement spécifique du PACEA.

Le PACEA est le cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes, unique et adaptable à leurs besoins. Il est constitué de phases d'accompagnement adaptées aux projets et aux attentes du jeune. Les objectifs et le contenu de chaque phase sont définis avec lui. Ils font l'objet d'une évaluation à leur terme, afin de mesurer avec lui sa progression vers l'emploi et l'autonomie.

La Garantie jeunes, c'est tout à la fois :



Un contrat d'engagements réciproques d'un an entre un jeune et son conseiller en mission locale.



Un parcours d'accompagnement collectif intensif.



Une allocation forfaitaire mensuelle pour sécuriser le quotidien (transports, logement, téléphone, etc.).



Une démarche personnalisée fondée sur le principe de «l'emploi d'abord» et de mises en situations professionnelles.

Source : Travail-emploi.gouv.fr/garantie-jeunes.

| | |
|---|--------------------------|
| BTS SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL | Session 2022 |
| Publics et Institutions – U4 | Code : 22SPE4PINC |
| | Page : 9/11 |

Annexe 5 - Les actions des missions locales

Depuis 1982, les missions locales ont développé un mode d'intervention global au service des jeunes avec la prise en compte de l'ensemble des freins à leur insertion dans les domaines comme l'emploi, la formation, l'orientation, la mobilité, le logement, la santé, l'accès à la culture et aux loisirs. Cette approche globale est le moyen le plus efficace pour lever les obstacles à l'insertion dans l'emploi des jeunes et à leur accès aux droits et à l'autonomie.

Des services proposés aux jeunes dans trois domaines : professionnel, social et citoyenneté.

- Accompagnement à la définition du projet professionnel, accès à une formation professionnelle, recherche d'emploi et intégration dans l'entreprise.
- Information sur la santé et l'accès aux soins, recherche d'un hébergement et accès à un logement autonome.
- Accès aux droits, participation citoyenne, accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs.

Le métier des missions locales : une intervention globale au service des jeunes en réseau avec les partenaires locaux. [...]

L'accueil de proximité est primordial pour les missions Locales qui ont mis en place près de 6000 lieux ouverts au public. Les jeunes se rendent à la mission locale de manière volontaire et sont accueillis pour une première réponse à leur demande ou un premier entretien avec un conseiller.

Source : <https://www.unml.info/les-missions-locales/nos-actions>

Annexe 6 - Rapport d'activité 2020

Les missions locales sont restées ouvertes pendant le deuxième confinement (novembre 2020)

Les missions locales, qui assurent une mission de service public, sont restées ouvertes pendant la deuxième période de confinement afin de garantir la continuité de l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie et l'emploi.

Les missions locales ont adapté leurs modalités d'accueil des jeunes dans leurs locaux pour garantir l'accueil avec et sans rendez-vous.

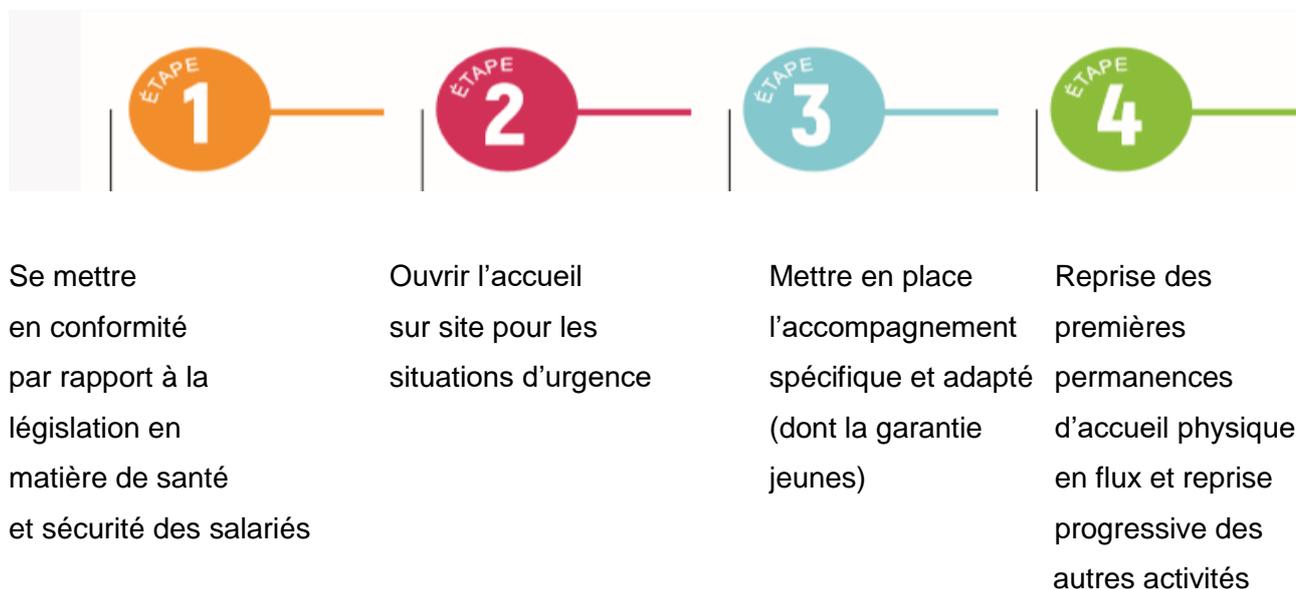
Cet accueil s'est toujours fait dans le strict respect du protocole sanitaire défini par les pouvoirs publics, avec comme priorité d'assurer la protection des jeunes et des salariés des missions locales.

Toujours dans ce même souci de limiter la circulation du virus, les jeunes et les partenaires des missions locales ont été invités à privilégier les modalités de contact en ligne, par courriel ou par téléphone.

| | | |
|---|--------------------------|---------------------|
| BTS SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL | | Session 2022 |
| Publics et Institutions – U4 | Code : 22SPE4PINC | Page : 10/11 |

Après le premier confinement (mars 2020), anticiper et organiser le retour de l'accueil physique dans les missions locales.

Afin d'accompagner les structures dans la reprise progressive de leurs activités en présentiel, l'UNML a recommandé des actions à mener de façon prioritaire (étapes 1 à 4 du « Pas à pas ») tout en apportant des informations concrètes – la priorité étant encore et toujours la sécurité des salariés des jeunes et des partenaires intervenant en missions locales.



Source : Union Nationale des Missions Locales

Annexe 7 - Le parcours aménagé dans l'enseignement supérieur. Moins d'un tiers d'entre eux passe en deuxième année de licence.

Dans le cadre de la loi ORE de 2018, les nouveaux bacheliers entrant en licence peuvent bénéficier **d'une individualisation de leur parcours afin d'améliorer leurs résultats en première année post-bac.**

Les universités peuvent ainsi vous proposer **une entrée en licence conditionnée par une modulation spécifique de la formation, les fameux parcours « oui si »**. L'aménagement de parcours en licence peut prendre deux formes. Soit un accompagnement pédagogique particulier : vous suivez des enseignements spécifiques, en complément de ceux de la licence (cursus avec compléments parallèles). Soit un parcours en licence de plus de trois ans (cursus allongé).

Vous acceptez ou non la proposition après avoir pris connaissance de l'engagement demandé par l'établissement. En 2019, **29 900 candidats ont accepté une proposition « oui si »**, dont 65 % de néo-bacheliers, soit 41 % de candidats supplémentaires par rapport à 2018, selon un rapport publié en avril 2021.

Source : <https://www.letudiant.fr>

| | |
|---|--------------------------|
| BTS SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL | Session 2022 |
| Publics et Institutions – U4 | Code : 22SPE4PINC |
| | Page : 11/11 |